

Réunion du 28/03/2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. GOURDON L. GODET V. CLERGEAU S. LEROUX J. FARDEAU-FUZEAU M. CHIRON M. CHAUVEAU M. BROSSEAU H. GEAIS J. TESSIER L. AUDOUIT M. GIRARDEAU B. BERNIER T.

Excusé : LANDREAU T.

VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2021. Le budget communal clôture l'année avec un excédent de 50 418.80 €, le lotissement Les Pierres Plates clôture avec un déficit de 322.40 € et le lotissement les Tilleuls est excédentaire à hauteur de 91 000.72 euros.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le budget de la commune s'équilibre en section de fonctionnement à 753 296.80 € et en section d'investissement à 1 535 461.21 €.

Les crédits ouverts au budget sont consacrés principalement à la rénovation énergétique de la mairie et de la salle du parc, à l'aménagement du bar-restaurant place Saint-Gervais et à la restructuration de la salle des fêtes et la construction d'un nouveau restaurant scolaire. La commune envisage de contracter un emprunt pour financer les travaux de la salle des fêtes et du nouveau restaurant scolaire à hauteur de 400 000 euros.

Le budget lotissement les Tilleuls s'équilibre en section de fonctionnement à 365 524 € en section d'investissement à 293 909.50 €. Des options d'achat ont été déposées sur les trois parcelles encore disponibles.

Le budget lotissement les Pierres plates s'équilibre en section de fonctionnement à 130 850.38 € et en section d'investissement à 131 162.40 €. Le conseil envisage d'aborder la création du nouveau lotissement.

TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil fixe les taux d'imposition des taxes foncières à 45.20 % (Foncier bâti) et 49.47 % (Foncier non bâti).

LOYER ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le conseil valide le loyer versé à l'association d'Education et d'Enseignement de la Plaine pour l'accueil périscolaire à la somme de 2 951 euros pour l'année scolaire 2021-2022.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil municipal accepte les termes de l'avenant n° 1 dont l'objet est de notifier le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre au cabinet MKH Architecte sur la base de la nouvelle estimation arrêtée en phase APD à savoir un montant total d'honoraires de 85 992.98 euros HT soit 103 191.58 euros TTC.

Les prochaines réunions : 26 avril, 23 mai, 27 juin, 29 août, 26 septembre, 24 octobre et 5 décembre 2022.